



ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue de la Gare 12

1468 Cheyres

026 520 74 23

enfance@cheyres-chables.ch

Information concernant les maladies

Liste de maladies nécessitant une **éviction de la crèche**
Selon son état général, l'enfant malade reste en principe à la maison

Nom de la maladie	Date de <u>RETOUR</u> de l'enfant en crèche
Conjonctivite virale	Guérison clinique (les symptômes ont disparu)
Conjonctivite purulente	Après 24h de traitement
Gastrite, gastro-entérite	Guérison clinique
Grippe	Eviction selon l'état de l'enfant, et retour <u>dès qu'il n'a plus de fièvre</u>
Oreillons	Retour de l'enfant <u>dès qu'il n'a plus de fièvre</u>
Poux	Dès le début du traitement = après le 1 ^{er} shampoing + laver ou congeler (doudous, peignes, brosses, literie, vêtement etc.) <u>Attention</u> : il est impératif de faire un 2 ^{ème} traitement (shampoing) après 10 jours
Rougeole	Après 4 jours depuis le début de l'éruption <u>Si l'enfant n'est pas vacciné : 21 jours d'éviction</u>
Scarlatine	Angine à streptocoques : 24h après la 1 ^{ère} prise d'antibiotique et sans fièvre En l'absence de traitement : guérison clinique
Impétigo	24h d'éviction
Pieds – Mains - Bouche	Eviction selon l'état de l'enfant, et retour dès que tous les boutons sont secs
Varicelle	Eviction selon l'état de l'enfant, et retour dès que tous les boutons sont secs



Retour de l'enfant à la crèche avec certificat médical

Nom de la maladie	Date de <u>RETOUR</u> de l'enfant en crèche
COQUELUCHE	Dès le 5 ^{ème} jour d'antibiotique ou dès le 21 ^{ème} jour sans traitement (avec certificat médical)
SALMONELLOSE	Guérison clinique
MÉNINGITE	Avec certificat médical

Contrôlé par la Dresse V. Spehrs, 1470 Estavayer-le-Lac :

Date : 23/3/21

Visa :

Dr. VIRGINIA SPEHRS-DIVIERI
PEDIATRE GÉNÉRALISTE
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. 026 663 31 18
N° FCC L 0709.10